|  |  |
| --- | --- |
| **Comité légal de****l’Association pour une solidarité syndicale étudiante*****À contacter en cas d’arrestation SEULEMENT*:****Me Franccesca Cancino Ramos - 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945*****Pour toute autre information légale* :****Comité légal ASSÉ – 514-690-2988 ou 514-690-5113**Si vous désirez obtenir le soutien du Fonds des arrêté-e-s de l’ASSÉ suite à une arrestation, vous devez nous contacter à legal@asse-solidarite.qc.ca ou consulter www.asse-solidarite.qc.caLe Comité légal de l’ASSÉ vise à amasser des fonds pour aider les arrêté-e-s du mouvement étudiant dans leurs coûts et procédures judiciaires. Il permet également aux arrêté-e-s d’avoir accès aux services juridiques d’avocat-e-s ayant une large expérience dans la défense des droits des manifestant-e-s et des militant-e-s.Le soutien juridique et financier n’est pas réservé aux seul-e-s membres de l’ASSÉ, mais à toute personne arrêtée dans une action ou une manifestation étudiante.  | **Comité légal de****l’Association pour une solidarité syndicale étudiante*****À contacter en cas d’arrestation SEULEMENT*:****Me Franccesca Cancino Ramos - 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945*****Pour toute autre information légale* :****Comité légal ASSÉ – 514-690-2988 ou 514-690-5113**Si vous désirez obtenir le soutien du Fonds des arrêté-e-s de l’ASSÉ suite à une arrestation, vous devez nous contacter à legal@asse-solidarite.qc.ca ou consulter www.asse-solidarite.qc.caLe Comité légal de l’ASSÉ vise à amasser des fonds pour aider les arrêté-e-s du mouvement étudiant dans leurs coûts et procédures judiciaires. Il permet également aux arrêté-e-s d’avoir accès aux services juridiques d’avocat-e-s ayant une large expérience dans la défense des droits des manifestant-e-s et des militant-e-s.Le soutien juridique et financier n’est pas réservé aux seul-e-s membres de l’ASSÉ, mais à toute personne arrêtée dans une action ou une manifestation étudiante.  |
| **Comité légal de****l’Association pour une solidarité syndicale étudiante*****À contacter en cas d’arrestation SEULEMENT*:****Me Franccesca Cancino Ramos - 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945*****Pour toute autre information légale* :****Comité légal ASSÉ – 514-690-2988 ou 514-690-5113**Si vous désirez obtenir le soutien du Fonds des arrêté-e-s de l’ASSÉ suite à une arrestation, vous devez nous contacter à legal@asse-solidarite.qc.ca ou consulter www.asse-solidarite.qc.caLe Comité légal de l’ASSÉ vise à amasser des fonds pour aider les arrêté-e-s du mouvement étudiant dans leurs coûts et procédures judiciaires. Il permet également aux arrêté-e-s d’avoir accès aux services juridiques d’avocat-e-s ayant une large expérience dans la défense des droits des manifestant-e-s et des militant-e-s.Le soutien juridique et financier n’est pas réservé aux seul-e-s membres de l’ASSÉ, mais à toute personne arrêtée dans une action ou une manifestationétudiante. | **Comité légal de****l’Association pour une solidarité syndicale étudiante*****À contacter en cas d’arrestation SEULEMENT*:****Me Franccesca Cancino Ramos - 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945*****Pour toute autre information légale* :****Comité légal ASSÉ – 514-690-2988 ou 514-690-5113**Si vous désirez obtenir le soutien du Fonds des arrêté-e-s de l’ASSÉ suite à une arrestation, vous devez nous contacter à legal@asse-solidarite.qc.ca ou consulter www.asse-solidarite.qc.caLe Comité légal de l’ASSÉ vise à amasser des fonds pour aider les arrêté-e-s du mouvement étudiant dans leurs coûts et procédures judiciaires. Il permet également aux arrêté-e-s d’avoir accès aux services juridiques d’avocat-e-s ayant une large expérience dans la défense des droits des manifestant-e-s et des militant-e-s.Le soutien juridique et financier n’est pas réservé aux seul-e-s membres de l’ASSÉ, mais à toute personne arrêtée dans une action ou une manifestationétudiante. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Connaître ses droits face à la police*** Vous n’avez pas à vous identifier à un-e policier-ère à moins d’être en état d’arrestation.
* Les policiers-ères sont obligé-e-s de s’identifier et porter leur badge qui comprend leur nom et leur matricule.
* En cas d’arrestation, on doit préciser pour quoi vous êtes accusé-e-s. En cas contraire, vous ne pouvez être détenu.
* **Vous avez droit au silence!**
* Les seules informations que vous aurez à fournir sont : nom et prénom, adresse complète et date de naissance
* Vous n’avez à fournir aucune autre information comme votre numéro de téléphone ou votre numéro d’assurance sociale.

**Ne parlez qu’en présence de votre avocat-e.**Insistez pour contacter un-e avocat-e de votre choix.**En cas d’arrestation criminelle SEULEMENT :****Me Franccesca Cancino Ramos – 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945****Pour toute autre information légale :****Comité légal ASSÉ - 514-690-2988 ou 514-690-5113** | **Connaître ses droits face à la police*** Vous n’avez pas à vous identifier à un-e policier-ère à moins d’être en état d’arrestation.
* Les policiers-ères sont obligé-e-s de s’identifier et porter leur badge qui comprend leur nom et leur matricule.
* En cas d’arrestation, on doit préciser pour quoi vous êtes accusé-e-s. En cas contraire, vous ne pouvez être détenu.
* **Vous avez droit au silence!**
* Les seules informations que vous aurez à fournir sont : nom et prénom, adresse complète et date de naissance
* Vous n’avez à fournir aucune autre information comme votre numéro de téléphone ou votre numéro d’assurance sociale.

**Ne parlez qu’en présence de votre avocat-e**Insistez pour contacter un-e avocat-e de votre choix.**En cas d’arrestation criminelle SEULEMENT :****Me Franccesca Cancino Ramos – 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945****Pour toute autre information légale :****Comité légal ASSÉ - 514-690-2988 ou 514-690-5113** |
| **Connaître ses droits face à la police*** Vous n’avez pas à vous identifier à un-e policier-ère à moins d’être en état d’arrestation.
* Les policiers-ères sont obligé-e-s de s’identifier et porter leur badge qui comprend leur nom et leur matricule.
* En cas d’arrestation, on doit préciser pour quoi vous êtes accusé-e-s. En cas contraire, vous ne pouvez être détenu.
* **Vous avez droit au silence!**
* Les seules informations que vous aurez à fournir sont : nom et prénom, adresse complète et date de naissance
* Vous n’avez à fournir aucune autre information comme votre numéro de téléphone ou votre numéro d’assurance sociale.

**Ne parlez qu’en présence de votre avocat-e.**Insistez pour contacter un-e avocat-e de votre choix.**En cas d’arrestation criminelle SEULEMENT :****Me Franccesca Cancino Ramos – 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945****Pour toute autre information légale :****Comité légal ASSÉ - 514-690-2988 ou 514-690-5113** | **Connaître ses droits face à la police*** Vous n’avez pas à vous identifier à un-e policier-ère à moins d’être en état d’arrestation.
* Les policiers-ères sont obligé-e-s de s’identifier et porter leur badge qui comprend leur nom et leur matricule.
* En cas d’arrestation, on doit préciser pour quoi vous êtes accusé-e-s. En cas contraire, vous ne pouvez être détenu.
* **Vous avez droit au silence!**
* Les seules informations que vous aurez à fournir sont : nom et prénom, adresse complète et date de naissance
* Vous n’avez à fournir aucune autre information comme votre numéro de téléphone ou votre numéro d’assurance sociale.

**Ne parlez qu’en présence de votre avocat.**Insistez pour contacter un-e avocat-e de votre choix.**En cas d’arrestation criminelle SEULEMENT :****Me Franccesca Cancino Ramos – 514-562-7284****Me Denis Barrette – 514-258-3945****Pour toute autre information légale :****Comité légal ASSÉ - 514-690-2988 ou 514-690-5113** |